Version : N°1 (17/11/2023) CHIMIE-PLUS Laboratoires

## TAMPON AMMONIACAL - 60006

Date: 17/11/2023 Page 1/11 Révision: N°1 (17/11/2023)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

## RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

INDEX: 017-014-00-8	CHLORURE D'AMMONIUM
CAS: 12125-02-9	
EC: 235-186-4	
REACH: 01-2119487950-27	
INDEX: 007-001-01-2	AMMONIAC%
CAS: 1336-21-6	
EC: 215-647-6	
REACH: 01-2119488876-14-0000	
CAS: 7732-18-5	EAU DEMINERALISEE
EC: 231-791-2	

Nom du produit : TAMPON AMMONIACAL

Code du produit : 60006

UFI: VHH7-00TA-800Y-EF2G

## 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Analyses et productions industrielles.

## 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale: CHIMIE-PLUS Laboratoires.

Adresse : ZAC du pont.01240.Saint Paul de Varax.France. Téléphone : 33-(0)-474-51-77-51. Fax : 33-(0)-4-37-62-15-66.

contact@chimieplus.fr www.chimieplus.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence : 33-(0)-1-45-42-59-59.

Société/Organisme: INRS / ORFILA http://www.centres-antipoison.net.

# **RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**

# 2.1. Classification de la substance ou du mélange

# Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Irritation cutanée, Catégorie 2 (Skin Irrit. 2, H315).

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 (Eye Dam. 1, H318).

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

# 2.2. Éléments d'étiquetage

# Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Pictogrammes de danger:



GHS05

Mention d'avertissement :

DANGER

Identificateur du produit :

007-001-01-2 AMMONIAC

Version: N°1 (17/11/2023) CHIMIE-PLUS Laboratoires

## TAMPON AMMONIACAL - 60006

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence - Prévention :

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage/une protection auditive/ ...

Conseils de prudence - Intervention :

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/...
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte

Date: 17/11/2023 Page 2/11

Révision: N°1 (17/11/2023)

et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...

P321 Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).

#### 2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC)>= 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table. Se référer à la rubrique 3 pour identifier les substances concernées.

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Le mélange ne contient pas de substances >= 0,1 % présentant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

## RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.2. Mélanges

## **Composition:**

Composition:			
Identification	Classification (CE) 1272/2008	Nota	%
INDEX: 017-014-00-8	GHS07	[1]	10 <= x % < 25
CAS: 12125-02-9	Wng		
EC: 235-186-4	Acute Tox. 4, H302		
REACH: 01-2119487950-27	Eye Irrit. 2, H319		
CHLORURE D'AMMONIUM			
INDEX: 007-001-01-2	GHS05, GHS09	В	$2.5 \le x \% < 10$
CAS: 1336-21-6	Dgr		
EC: 215-647-6	Skin Corr. 1B, H314		
REACH: 01-2119488876-14-0000	Aquatic Acute 1, H400		
	M Acute = 1		
AMMONIAC			

Limites de concentration spécifiques et estimation de la toxicité aiguë

Identification	Limites de concentration spécifiques	ETA
INDEX: 007-001-01-2	STOT SE 3: H335 C>= 5%	
CAS: 1336-21-6		
EC: 215-647-6		
REACH: 01-2119488876-14-0000		
AMMONIAC		

#### **Informations sur les composants :**

(Texte complet des phrases H: voir la rubrique 16)

[1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

## **RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS**

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

Version : N°1 (17/11/2023) CHIMIE-PLUS Laboratoires

## TAMPON AMMONIACAL - 60006

Date: 17/11/2023 Page 3/11

Révision: N°1 (17/11/2023)

#### En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Quel que soit l'état initial, adresser systématiquement le sujet chez un ophtalmologiste, en lui montrant l'étiquette.

#### En cas de contact avec la peau :

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures, ...

Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de faire transférer en milieu hospitalier.

## En cas d'ingestion:

Ne rien faire absorber par la bouche.

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin.

Faire immédiatement appel à un médecin et lui montrer l'étiquette.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

## RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable.

#### 5.1. Movens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Non combustible. Adapter l'agent d'extinction en fonction des produits environnants.

# 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Aucune donnée n'est disponible.

## RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

#### Pour les non-secouristes

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

#### Pour les secouristes

Les intervenants seront munis d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

# 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Neutraliser avec un décontaminant acide.

En cas de souillure du sol, et après récupération du produit en l'épongeant avec un matériau absorbant inerte et non combustible, laver à grande eau la surface qui a été souillée.

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

# 6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée n'est disponible.

Version: N°1 (17/11/2023) CHIMIE-PLUS Laboratoires

## TAMPON AMMONIACAL - 60006

Date: 17/11/2023 Page 4/11 Révision: N°1 (17/11/2023)

## **RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le mélange est manipulé de façon constante.

#### Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

# Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Eviter impérativement le contact du mélange avec les yeux.

## Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

#### **Emballage**

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

Matériaux de conditionnement appropriés :

- Polyéthylène

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

# RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

VLE

## 8.1. Paramètres de contrôle

- Suisse (Suva 2021) :

**VME** 

CAS

## Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- ACGIH TLV (American Conference of Governmental Industrial Hygienists, Three	eshold Limit Values, 2010):
---	-----------------------------

- ACGIH TLV (Am	erican Conferer	ice of Governme	ental Industrial	Hygienists, Thro	eshold Limit Va	lues, 2010
CAS	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition :	Critères:	
12125-02-9	10 mg/m3	20 mg/m3				
- Australie (NOHSC	C:3008, 1995):					_
CAS	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition :	Critères:	
12125-02-9	10 mg/m3	20 mg/m3		Н		
- Belgique (Arrêté r	oyal du 11/05/2	021):				
CAS	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition :	Critères:	
12125-02-9	10 mg/m3	20 mg/m3				
- Canada / Québec (	Règlement sur l	la santé et la séc	urité du travail)			_
CAS	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition :	Critères:	
12125-02-9	10 mg/m3	20 mg/m3				
- Chine (GBZ 2.1, 2	2007):					
CAS	TWA:	STEL:	Anm:	TWA:	STEL:	Anm:
12125-02-9	10 mg/m3	20 mg/m3				
- France (INRS - Ou	atils 65 / 2021-1	849, 2021-1763	3, arrêté du 09/1	12/2021):		
CAS	VME-ppm:	VME-mg/m3:	VLE-ppm:	VLE-mg/m3:	Notes:	TMP N°:
12125-02-9	-	10	-	-	-	-
- Nouvelle Zélande	(Workplace Exp	posure standards	s, 11/2020, edit	ion 12-1) :		
CAS	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition :	Critères :	]
CIID	1 1121.					

Valeur plafond Notations

Version: N°1 (17/11/2023) CHIMIE-PLUS Laboratoires

## TAMPON AMMONIACAL - 60006

Date: 17/11/2023 Page 5/11

Révision: N°1 (17/11/2023)

12125-02-9	3 ppm					
- USA / NIOSH II	DLH (National	Institute for O	ccupational S	afety and Health,	Immediately I	Dangerous to Life or Health
Concentrations):						
CAS	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition :	Critères:	1
12125-02-9	10 mg/m3	20 mg/m3				7

## Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

AMMONIAC ...% (CAS: 1336-21-6)

**Utilisation finale:** Travailleurs Voie d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Effets systémiques à long terme DNEL: 6.8 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Effets systémiques à court terme DNEL: 6.8 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Effets systémiques à long terme DNEL: 47.6 mg de substance/m3

Voie d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Effets systémiques à court terme DNEL: 47.6 mg de substance/m3

Voie d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Effets locaux à long terme 14 mg de substance/m3 DNEL:

Voie d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Effets locaux à court terme DNEL: 36 mg de substance/m3

**Utilisation finale:** Homme exposé via l'environnement

Voie d'exposition : Ingestion

Effets potentiels sur la santé: Effets systémiques à long terme DNEL: 6.8 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé: Effets systémiques à court terme DNEL: 6.8 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Effets systémiques à long terme 68 mg/kg de poids corporel/jour DNEL:

Contact avec la peau Voie d'exposition:

Effets potentiels sur la santé: Effets systémiques à court terme DNEL: 68 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Effets systémiques à long terme DNEL: 23.8 mg de substance/m3

Voie d'exposition: Inhalation

Version : N°1 (17/11/2023) CHIMIE-PLUS Laboratoires

## TAMPON AMMONIACAL - 60006

Date: 17/11/2023 Page 6/11

Révision: N°1 (17/11/2023)

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à court terme DNEL : 23.8 mg de substance/m3

Voie d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Effets locaux à long terme DNEL : 2.8 mg de substance/m3

Voie d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Effets locaux à court terme DNEL : 7.2 mg de substance/m3

CHLORURE D'AMMONIUM (CAS: 12125-02-9)

Utilisation finale:TravailleursVoie d'exposition:Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 190 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 33.5 mg de substance/m3

Utilisation finale : Homme exposé via l'environnement

Voie d'exposition : Ingestion

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 11.4 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 114 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 9.9 mg de substance/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC) :

AMMONIAC ...% (CAS: 1336-21-6)

Compartiment de l'environnement : Eau douce PNEC : 0.0011 mg/l

Compartiment de l'environnement : Eau de mer PNEC : 0.0011 mg/l

Compartiment de l'environnement : Eau à rejet intermittent

PNEC: 0.0068 mg/l

# 8.2. Contrôles de l'exposition

## Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

 $Pictogramme(s) \ d'obligation \ du \ port \ d'équipements \ de \ protection \ individuelle \ (EPI):$ 





Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus. Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Version : N°1 (17/11/2023) CHIMIE-PLUS Laboratoires

## TAMPON AMMONIACAL - 60006

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Date: 17/11/2023 Page 7/11

Révision: N°1 (17/11/2023)

#### - Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes à protection latérale conformes à la norme NF EN166.

En cas de danger accru, utiliser un écran facial pour la protection du visage.

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs lors des travaux où ils peuvent être exposés à des vapeurs irritantes.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

#### - Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme EN ISO 374-1.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés :

- Latex naturel
- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))
- PVC (Polychlorure de vinyle)
- Caoutchouc Butyle (Copolymère isobutylène-isoprène)

#### - Protection du corps

Eviter le contact avec la peau.

Porter des vêtements de protection appropriés.

Type de vêtement de protection approprié :

En cas de fortes projections, porter des vêtements de protection chimique étanches aux liquides (type 3) conformes à la norme NF EN14605/A1 pour éviter tout contact avec la peau.

En cas de risque d'éclaboussures, porter des vêtements de protection chimique (type 6) conformes à la norme NF EN13034/A1 pour éviter tout contact avec la peau.

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

#### RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

# 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique

Etat Physique : Liquide Fluide.

Couleur :

Odeur

Seuil olfactif : Non précisé.
Odeur: Ammoniaque.

Point de fusion

Point/intervalle de fusion : Non concerné.

Point de congélation

Point/intervalle de congélation : Non précisé.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Point/intervalle d'ébullition : Non concerné.

Inflammabilité

Inflammabilité (solide, gaz): Non précisé.

Version: N°1 (17/11/2023) CHIMIE-PLUS Laboratoires

## TAMPON AMMONIACAL - 60006

Date: 17/11/2023 Page 8/11

Révision: N°1 (17/11/2023)

Limites inférieure et supérieure d'explosion

Dangers d'explosion, limite inférieure Non précisé.

d'explosivité (%):

Dangers d'explosion, limite supérieure Non précisé.

d'explosivité (%):

Point d'éclair

Intervalle de point d'éclair : Non concerné.

Température d'auto-inflammation

Point/intervalle d'auto-inflammation : Non concerné.

Température de décomposition

Point/intervalle de décomposition : Non concerné.

pH en solution aqueuse: Non précisé. Non précisé. pH:

Base faible.

Viscosité cinématique

Viscosité: Non précisé.

Solubilité

Hydrosolubilité: Soluble. Non précisé. Liposolubilité:

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Coefficient de partage n-octanol/eau: Non précisé.

Pression de vapeur

Pression de vapeur (50°C): Non concerné.

Densité et/ou densité relative

< 1 Densité:

Densité de vapeur relative

Densité de vapeur : Non précisé.

Caractéristiques des particules

Le mélange ne contient pas de nanoforme.

9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Aucune donnée n'est disponible.

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune donnée n'est disponible.

## RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

## 10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

# 10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

# 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée n'est disponible.

# 10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée n'est disponible.

# 10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée n'est disponible.

## TAMPON AMMONIACAL - 60006

Date: 17/11/2023 Page 9/11

Révision: N°1 (17/11/2023)

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée n'est disponible.

## **RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

## 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Peut entraîner des lésions cutanées réversibles, telles qu'une inflammation de la peau ou la formation d'érythèmes et d'escarres ou d'oedèmes, à la suite d'une exposition allant jusqu'à quatre heures.

Peut entraîner des effets irréversibles sur les yeux, tels que des lésions des tissus oculaires ou une dégradation grave de la vue qui n'est pas totalement réversible en deça d'une période d'observation de 21 jours.

Les lésions oculaires graves sont caractérisées par la destruction de la cornée, une opacité persistante de la cornée, une inflammation de l'iris (iritis).

#### 11.1.1. Substances

Aucune information toxicologique n'est disponible sur les substances.

#### 11.1.2. Mélange

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

#### 11.2. Informations sur les autres dangers

## Substance(s) décrite(s) dans une fiche toxicologique de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) :

- Ammoniaque (CAS 1336-21-6): Voir la fiche toxicologique n° 16.

# **RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

#### 12.1. Toxicité

## 12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

## 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée n'est disponible.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

#### Réglementation allemande concernant la classification des dangers pour l'eau (WGK, AwSV Annex I, KBws):

WGK 1 : Comporte un danger faible pour l'eau.

#### RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

#### Déchets:

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Version : N°1 (17/11/2023) CHIMIE-PLUS Laboratoires

## TAMPON AMMONIACAL - 60006

Date: 17/11/2023 Page 10/11

Révision: N°1 (17/11/2023)

#### Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

#### **RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2023 - IMDG 2022 [41-22] - OACI/IATA 2023 [64]).

#### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

3266

## 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

UN3266=LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (ammoniac)

## 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

- Classification:



Q

## 14.4. Groupe d'emballage

Ш

## 14.5. Dangers pour l'environnement

-

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	Dispo.	EQ	Cat.	Tunnel
	8	C5	III	8	80	5 L	274	E1	3	Е

IMDG	Classe	2°Etiq	Groupe	QL	FS	Dispo.	EQ	Arrimage manutention	Séparation
	8	-	III	5 L	F-A. S-B	223?274	E1	Category A SW2	SGG18 SG35

IAT	A	Classe	2°Etiq.	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	note	EQ
		8	-	III	852	5 L	856	60 L	A3 A803	E1
		8	-	III	Y841	1 L	-	-	A3 A803	E1

Pour les quantités limitées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.4 et le IATA partie 2.7.

Pour les quantités exceptées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.5 et le IATA partie 2.6.

# 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée n'est disponible.

## RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

# 15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

## Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2022/692 (ATP 18)

## Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

# Restrictions appliquées en vertu du titre VIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 :

Le mélange ne contient pas de substance soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 : https://echa.europa.eu/substances-restricted-under-reach.

Version: N°1 (17/11/2023) CHIMIE-PLUS Laboratoires

## TAMPON AMMONIACAL - 60006

Date: 17/11/2023 Page 11/11

Révision: N°1 (17/11/2023)

## Précurseurs d'explosifs :

Le mélange ne contient pas de substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs.

## Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

#### Réglementation allemande concernant la classification des dangers pour l'eau (WGK, AwSV Annex I, KBws) :

WGK 1 : Comporte un danger faible pour l'eau.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

#### **RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS**

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

#### Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

## Abréviations et acronymes :

REACH: Enregistrement, évaluation, Autorisation et Restriction des Substances Chimiques.

DNEL : Dose dérivée sans effet.

PNEC : Concentration prédite sans effet. UFI : Identifiant unique de formulation. STEL : Short-term exposure limit

TWA: Time Weighted Averages
TMP: Tableaux des Maladies Professionnelles (France)

VLE : Valeur Limite d'Exposition. VME : Valeur Moyenne d'Exposition.

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG: International Maritime Dangerous Goods.

IATA: International Air Transport Association.

OACI: Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID: Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK: Wassergefahrdungsklasse (Water Hazard Class).

GHS05: Corrosion.

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique. vPvB : Très persistante et très bioaccumulable. SVHC : Substance of Very High Concern.